

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **62 (1989)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Edition

Section romande de
l'Union suisse pour
l'amélioration du logement,
8, rue Clos-de-Bulle,
1004 Lausanne.

Bureau de la section romande

Bernard Vouga, architecte,
Lausanne, président.
René Gay,
Genève, vice-président.
Pierre Liniger,
Lausanne, secrétaire.
Adriano Rizzetto,
Lausanne, caissier.

Rédacteur principal

François-Joseph Z'Graggen,
architecte EPFL/SIA,
Département des travaux publics,
10, place de la Riponne,
1014 Lausanne,
tél. (021) 44 72 31.

Rédacteurs

P. Cagna, G. Collomb,
J.-P. Giuliani, R. Hermenjat,
P. Liniger, H. Robert-Charrue,
W. Tüscher, M. Vianu, E. Weber.

Comité de rédaction

Président: B. Vouga.
Membre: R. Gay.

Administration et publicité

2, av. de Tivoli, 1007 Lausanne,
tél. (021) 20 41 41.
Chèques postaux 10-6622-9.

Diffusion

La revue *Habitation* est l'organe
officiel des sociétés coopératives
d'habitation affiliées à l'USAL
Section romande de l'Union
suisse pour l'amélioration du
logement, du Groupe de Suisse
occidentale et du Groupe du
Valais, de l'ASPAN (Association
suisse pour l'aménagement
national), de la FAS (Sections
romande et genevoise de la
Fédération des architectes
suisses).

Abonnement

Suisse: Fr. 40.— par an.
Etranger: Fr. 55.—.
Prix du présent numéro: Fr. 6.—.

Maquette et impression:
Imprimeries Populaires, Lausanne.

Couverture: concours
pour le Palais fédéral.
Perspective du projet lauréat.

HABITATION

T I O N

revue mensuelle romande

Editorial

Le soutien à une idée, à un mot, peut être de deux types:

- soit ponctuel, avec force publicitaire genre « Année de la femme », « Année de l'environnement »;
- soit continu, permanent, discret.

Le premier n'est pas dénué d'intérêt ni d'efficacité lorsqu'on en retranche les composantes purement médiatiques et opportunistes. Il reste cependant trop fréquemment velléitaire. Le second a toutes les vertus de l'action de longue haleine, qui doit vaincre des réticences profondes, entraîner l'adhésion, affronter les vicissitudes de ses succès relatifs, de ses demi-défaites qui réarment toutes les oppositions.

C'est dans cette catégorie qu'il faut placer ce qui fait le thème du présent numéro – la commande publique – comme composante du progrès de l'architecture. Certes, nous débordons de la production de logements puisque, dans notre pays, les pouvoirs publics ne produisent que rarement ce type de bâtiment, mais l'action et l'expérience des quatre auteurs, auxquels nous ouvrons nos

colonnes, sont suffisamment marquantes pour montrer comment un Etat peut (doit) promouvoir le bien public, le bien commun – trop rarement commun – qu'est l'architecture.

On ne peut, bien sûr, personnaliser ces actions: il faut situer ces architectes dans un cadre politique qui décide au-dessus d'eux (un Parlement, un gouvernement, un chef de département). Cependant, les élus passent et ces hauts fonctionnaires sont, dans leur contexte, la moelle de la politique publique d'architecture, ils sont à la genèse et en assurent la pérennité.

Ils doivent convaincre leurs autorités, créer les conditions rendant possible l'érection d'œuvres architecturales.

Ces cas ne sont bien sûr pas uniques. Ils ne représentent pas la généralité pour autant, mais ils méritent à ce titre d'être mis en valeur, car combien de fois n'a-t-on pas vu, ne voit-on pas, une grande régie publique, une administration, une coopérative même, passer commande n'importe comment, de n'importe quoi, à n'importe qui!

FJZ

SOMMAIRE

Architecture

| | |
|--|----|
| L'Office des constructions fédérales et les compétitions entre architectes | 2 |
| Le concours, moyen de promotion de l'architecture. L'expérience vaudoise | 10 |
| La commande publique | 14 |
| Immeuble HLM, 43, boulevard de la Cluse, Genève | 18 |

Gazette des coopératives

| | |
|---|----|
| Un musée pas comme les autres: la Fondation de l'Hermitage à Lausanne | 20 |
|---|----|

Lire – voir – entendre

| | |
|---|----|
| Conditions de logement et pollution de l'environnement | 22 |
| La Cité des sciences et de l'industrie. Paris – La Villette | 24 |
| L'habitat en Suisse. 3 ^e édition remaniée | 24 |
| Suggestions aux constructeurs et propriétaires d'immeubles locatifs | 25 |
| Extraction de pierres et de terres. Décharge de matériaux | 25 |

USAL

| | |
|----------------------------|----|
| Congrès USAL 1989 à Genève | 26 |
|----------------------------|----|

Renseignements techniques

//

Cahiers de l'ASPAN – SO

Cahier N° 1 – Mars 1989: Les friches industrielles – les opinions exposées lors de l'assemblée générale d'ASPAN – SO à Bienne, le 18 octobre 1988

I-XII

Au sommaire du prochain numéro: La revitalisation des centres-villes.